

Ligue Algérienne pour la Défense des droits de l'Homme

الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان

Bureau National

Siège : Boulevard BAHA Mohamed
Bab el Zouar - d'Alger
Email : laddhalgerie@gmail.com
Tel Portable : 213.7.71.59.26.18

المكتب الوطني

المقر : الكائن في شارع باحة محمد
باب الزوار - الجزائر العاصمة
بريد الكتروني laddhalgerie@gmail.com
هاتف نقال 213.7.71.59.26.18

Alger 15/03/2015

Le 15 Mars de chaque année est journée internationale contre les violences policières.

La LADDH rappelle que dans notre pays, les policiers font trop souvent un usage excessif de la force contre des manifestants, maltraitent les personnes détenues et se permettent des écarts par rapport à leurs prérogatives et missions constitutionnelles.

Ces comportements ont pour effet de saper la confiance des citoyens à l'égard de l'Etat, la cohésion sociale et l'efficacité du maintien de l'ordre, laquelle repose sur la coopération entre la police et les populations locales.

Pour La LADDH Il est difficile de déterminer si les abus policiers sont devenus plus fréquents dans certains endroits ou si le problème est aujourd'hui plus visible et mieux identifié.

Les manifestations sont aujourd'hui incontestablement plus nombreuses en Algérie que par le passé, confrontant les forces de l'ordre à de nouveaux problèmes qui sont le résultat d'une gestion arbitraire et non démocratique décriée par tous les citoyens et citoyennes.

Les responsables, à plusieurs niveaux, au sein de l'Etat sont les premiers incriminés parce qu'ils ont donné le feu vert aux abus policiers, que ce soit par des ordres directs ou bien indirect mais le plus souvent par des ordres non écrits qui leur permettent d'écarter leur responsabilité.

Ce phénomène qui s'est développé ces dernières années, signe de la gestion de la société par la répression, s'est illustré par plusieurs

exemples d'opérations de soi-disant « maintien de l'ordre » durant lesquelles il y a eut des dépassements inacceptables allant jusqu'à proposer d'institutionnaliser ce type de pratique sous le vocable menteur de « gestion démocratique des foules » (Ghardaïa –Tougourt - Alger– Laghouat.....etc).

Il est du devoir fondamental de l'Etat Algérien de combattre l'impunité lors des actes les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de l'ordre, afin de garantir que justice soit rendue aux victimes, de dissuader à l'avenir d'autres abus policiers et de renforcer la confiance des citoyens et leur coopération avec les forces de l'ordre. Il est de la plus haute importance que toutes les accusations d'abus policiers fassent l'objet d'enquêtes effectives, afin que les responsables soient identifiés et sanctionnés, comme l'exige la loi. En outre, des peines dissuasives doivent être imposées aux auteurs de violations graves des droits de l'homme, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme.

La LADDH considère qu'il est du droit du citoyen algérien d'exprimer son opinion sans qu'il fasse l'objet d'une quelconque forme de pression ou de répression estimant que cette expression fait partie intégrante des droits individuels et collectifs.

La LADDH appelle encore une fois le gouvernement Algérien à lever les restrictions qui pèsent indûment sur la liberté d'expression, d'association et de réunion et à autoriser les manifestations pacifiques, conformément à ses obligations internationales en matière de respect des droits humains.

P/ Bureau National

Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés.

HOUARI Kaddour